

DE SANGOSSE

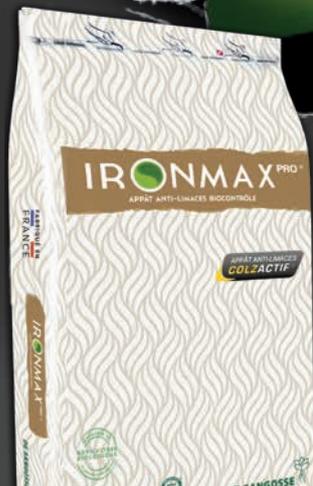


Leader Français des BioSolutions

#PositiveProduction®

ANTI-LIMACES TOUTES CULTURES

IRONMAX^{PRO}®



APPAT ANTI-LIMACES
COLZACTIF®

FABRIQUÉ EN
FRANCE



www.zerodansleau.fr

UN CONDENSÉ DE SCIENCE ET DE NATURE

Mis au point au Centre de R&D DE SANGOSSE, IRONMAX PRO® bénéficie d'une composition originale et exclusive lui conférant des propriétés uniques.

Une formulation
reconnue

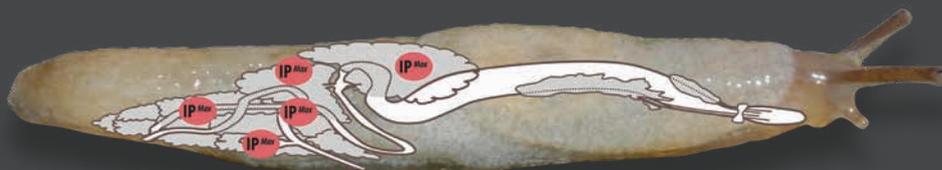


Une substance
active optimisée

IP MAX®*

Les appâts DE SANGOSSE bénéficient d'une formulation inédite et exclusive à base d'ingrédients issus du colza facilitant la **détection du granulé** par le mollusque et augmentant la **rapidité d'action** pour le contrôle du ravageur. Cette rapidité d'action provient également du savoir-faire DE SANGOSSE grâce à la sélection et à l'**optimisation** de la substance active dénommée **IP MAX®**.

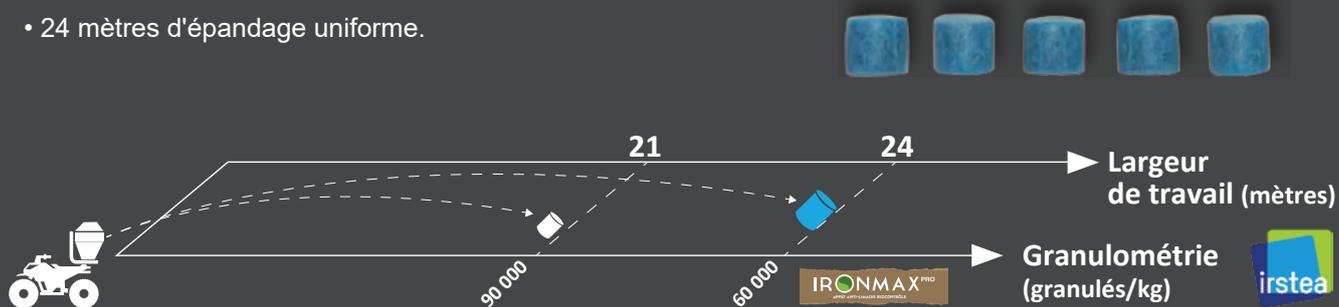
MODE D'ACTION



La substance active **IP MAX®** s'accumule dans **l'intestin et la glande digestive**. Cette accumulation **perturbe le métabolisme du calcium** entraînant un **blocage de la digestion**.

QUALITÉ D'APPLICATION

- Des granulés réguliers et résistants à la casse
- 24 mètres d'épandage uniforme.



RAPIDITÉ D'ACTION

Grâce à la formulation COLZACTIF et à l'IP^{MAX}®, IRONMAX PRO® apporte une rapidité d'action proche des solutions à base de métaldéhyde.

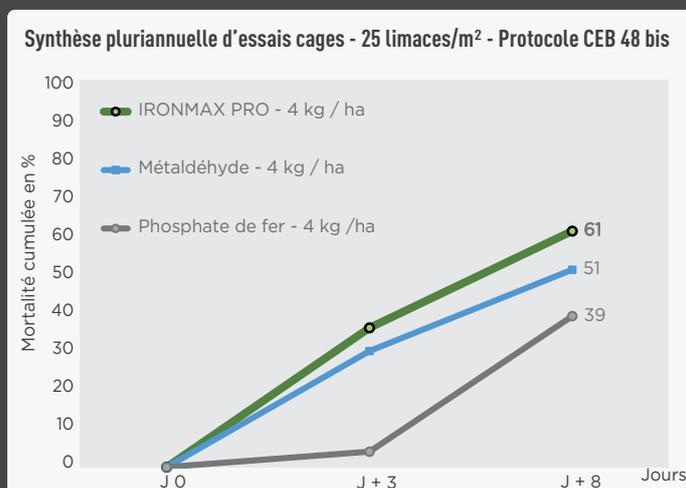
MAÎTRISE DE L'APPÉTENCE

Le phosphate ferrique est plus lent d'action sur les limaces, entraînant une surconsommation des granulés et diminuant ainsi le nombre de granulés disponibles pour les autres limaces.

Grâce à la formulation COLZACTIF et à l'IP^{MAX}®, un granulé de IRONMAX PRO® contrôle plusieurs limaces.

EFFICACITÉ DU PHOSPHATE FERRIQUE :

LA FORMULATION JOUE UN RÔLE IMPORTANT



RÉSISTANCE À PLUS DE 60 MM DE PLUIE

Les granulés d'IRONMAX PRO® ont une très bonne résistance aux conditions humides afin de protéger la culture dans le temps.



La résistance au délitement permet aux appâts de conserver dans le temps leurs qualités d'attractivité et d'appétence.

IRONMAX PRO® est un anti-limaces adapté à toutes les cultures, aussi bien en agriculture conventionnelle qu'en agriculture biologique.

La réussite de la lutte anti-limaces passe par la mise en place d'une approche globale, dans laquelle le choix du produit est une étape primordiale. DE SANGOSSE recommande de respecter les 4 étapes du programme CIBLAGE.

Fiche d'identité

CEPP



ifbm

N° d'AMM : 2160226

Usages : Traitements généraux
Traitement du sol Limaces et escargots

Cultures : Cultures alimentaires et non alimentaires,
plein champ et sous abri

Substance active : 2,42 % phosphate ferrique anhydre IP^{MAX®}*

Dose homologuée : 7 kg/ha

Recommandations : 3,5 à 7 kg/ha

Applications : En plein, mélange et localisé

Nombre d'applications maxi : 4/an

DAR : 3 jours pour cultures alimentaires

ZNT aquatique : 5 mètres

DRE : 6 heures en plein champ et 8 heures en milieu fermé.



www.ciblage-anti-limaces.fr

* IP^{MAX®} : nom d'usage de la substance active phosphate ferrique contenue dans IRONMAX PRO®

IRONMAX PRO® - AMM n°2160226 - Phosphate ferrique anhydre IP MAX 24,2 g/kg - Marque déposée, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8 645 017 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnet - CS 10005 - 47480 Pont du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Agrément n° ADD1561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection. P501 Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SP63 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour tous les usages. **SLUXA HP®** - AMM n° 2100030 - Ferric Phosphate : 21,1 g/kg - Sous forme de : phosphate ferrique hydraté : 29,7g/kg. Détenteur de l'AMM : NEUDORFF GmbH KG - P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P501 Éliminer le contenu et les emballages vides conformément à la réglementation en vigueur. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. - Métaaldéhyde - Matière solide inflammable, catégorie 2, H228 - Matière solide inflammable ; Toxicité aigue catégorie 3, H301 : Toxique en cas d'ingestion ; Toxicité pour la reproduction catégorie 2, H361F : Susceptible de nuire à la fertilité ; Toxicité aquatique chronique catégorie 3, H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Édition JUIN 2023.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Version actualisée des fiches produits disponible sur <https://anti-limaces.desangosse.fr/> - Crédit photos Gettyimages.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.